

<b>CONSEIL MUNICIPAL DE VAUNAC</b>
--

**Présents:** Sandrine Anglade, Christine Borella, Nicolas Dussutour, François Fillion, Jean Claude Juge, François Lalizou, Sébastien Lechevalier, Didier Mery, Pierre Rousseau

**Excusé :** Pierre Fouquet

**Communauté de communes**

**Assainissement collectif:** le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande le report en 2026 de l'obligation du transfert de compétence de l'assainissement collectif.

**Modification des statuts :** le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la nouvelle rédaction des statuts de la communauté de commune concernant le contingent incendie ainsi que les aires d'accueil des gens du voyage. Toutefois, le Conseil Municipal réitère sa position concernant le financement des aires d'accueil en considérant que c'est à l'Etat de les financer.

**Voirie :** La communauté de communes propose de goudronner la portion de route Napoléon située sur Vaunac. Compte tenu de son état très correct (point à temps réalisé en 2018), le Conseil Municipal préfère plutôt goudronner la route de Vaunac à Thiviers après purge des argiliers, même si elle borde la zone de l'AFAF. La commune maintient son adhésion au marché groupé de la communauté de communes. L'entreprise Pijassou s'est engagée à maintenir les tarifs proposés en 2018 (travaux non effectués sur Vaunac) pour une éventuelle réalisation en 2019.

**AFAF**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite l'aide du département pour le financement des travaux connexes et annexes. La maîtrise d'ouvrage déléguée à la commune par les 3 autres communes est basée sur le montant total des travaux de 360 770 €, subventionné à 80 %. La commune de Vaunac sollicite donc cette aide au titre de cette délégation de maîtrise d'ouvrage.

**Projet réhabilitation d'une maison**

Le projet peut être financé en partie par des subventions : 25 % par la DETR et 25 % par le Département. Un complément pourrait être apporté par la région ainsi que par l'Adil et l'Anah (20k€ environ). La commune pourrait emprunter environ 150k€, le solde étant autofinancé.

Pour bénéficier des subventions, le montant total des loyers ne doit pas dépasser 5€/m<sup>2</sup>, soit environ 1 000 € pour 219 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite donc des subventions DETR et départementales.

**Compte rendu des diverses réunions syndicales**

**Smctom :** avancement du projet de tarification incitative

**Siaep La Chapelle :** budget travaux de 793 k€ prévus en 2019, faible endettement du syndicat : 7 €/habitant, poursuite des travaux de remplacement des tuyaux en amiante/ciment et en PVC ancien (risque de libération dans l'eau de Chlorovinyle monomère).

**Scot :** consultation citoyenne avec la mise en ligne d'un questionnaire « Parle moi de ton Périgord Vert ».

**Smde24 :** Etat des lieux des installations existantes du réseau collectif de collecte et traitement des eaux par Mathieu Raymond. Une visite hebdomadaire sera réalisée par le service. Vidange de la fosse à réaliser à court terme.

Ecoles : L'inspecteur d'académie est favorable à la proposition de création d'un grand RPI (Vaunac, Négrondes, Eyzerac, Cognac, Saint Germain des Près, Saint Jory Lasbloux). L'idée lancée par Thiviers de regrouper les CM2 au collège est abandonnée.

### **Questions diverses et information**

Point incendie : la réserve d'eau des Alois est juste répertoriée, sans obligation de rattachement. La non-utilisation des bouches d'incendie situées sur la commune en cas de sinistre (incendie du garage Quéraud par exemple) pose un problème dans la mesure où ces points sont déclarés conformes lors des contrôles de débit réalisés périodiquement.

Bulletin municipal : les articles sont prêts ; la mise en page sera confiée à l'imprimerie Déclic à Thiviers

Adressage : les voies communales ont été répertoriées.

Recensement de la population : une note d'information a été distribuée dans une partie des habitations. La rémunération de Nadine Joyaux, agent recenseur, sera effectuée en heures complémentaires, mais il est possible que celle-ci soit en arrêt maladie durant cette période, obligeant à former une autre personne à cet effet.

Vœux : Les Vœux de la commune auront lieu le samedi 19 janvier à 16 heures

La séance est levée à 22 heures

Le secrétaire de séance : François FILLION